

Procès-verbal N° 3

CONSEIL MUNICIPAL du 5 MAI 2022

Présents : Annie ANDRE, Jacqueline JEANNENOT, Hervé JEANNENOT, Jean-Claude RONDOT, Cyril BLANCHOT, Jean -Yves BRUNELLA, Séverine VOIDEY, Jean-Luc DORNIER, Claude GARNERET.

Absents excusés : Sophie LEPARLIER, Olivier SOREZ.

Secrétaire de séance : Séverine VOIDEY élue à l'unanimité.

Ouverture de la séance à 20H05.

1/ DELIBERATIONS BUDGET COMMUNAL

Délibération N°16/2022 : Validation du tableau des emplois de la commune.

Le maire présente le tableau des emplois au conseil municipal, il est nécessaire de mettre à jour le tableau en créant un emploi temporaire de 10h hebdomadaire, filière administrative, grade de rédacteur pour le remplacement de la secrétaire titulaire d'un grade différent.

Après délibération le conseil approuve le tableau présenté et autorise le Maire à le signer

Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération N°17/2022 : Création d'un emploi de rédacteur à temps non complet

Monsieur le Maire rappelle le placement en congé de maternité de Mme GERMAIN Stéphanie et la nécessité de recruter un agent pendant la durée de son absence pour son remplacement.

Le conseil municipal décide de créer un emploi de rédacteur, à temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaires.

La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 382 compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6413

Après délibération le conseil approuve la création d'un emploi de rédacteur et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant

Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération N°18/2022 : Positionnement sur le développement éolien

Le Maire explique que la CCDB a engagé une démarche de concertation entre les différentes communes membres pour réfléchir à l'implantation de nouvelles éoliennes sur le territoire intercommunal. La CCDB soutiendra et accompagnera les projets qui seront établis dans le cadre d'un schéma unique de développement concerté prenant en compte la globalité de son territoire.

Il est donc demandé aux membres du conseil de se positionner sur le développement éolien sur notre commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal ne souhaite pas l'installation de nouvelles éoliennes

Pour : 2 Abstention : 0 Contre : 7

Délibération N°19/2022 : Acquisition de 3 parcelles boisées

Le maire expose au conseil municipal que monsieur CHAPUIS a proposé à la vente 3 parcelles boisées lui appartenant au prix de 2 600 euros.

Après avoir délibéré, le conseil Municipal accepte cette proposition et autorise le maire à signer tous documents s'y rapportant

Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

2/ QUESTIONS DIVERSES

- Trois membres du conseil ont réalisé une dalle en béton à la CUMA pour stocker divers matériels de la commune : le tracteur, la lame à neige, l'épareuse...en projet, fermeture du local de stockage par l'employé communal pour sécuriser le matériel ;
- 2 robinets de la salle des fêtes doivent être changés, un devis a été réalisé pour un montant de 1 638 € ;
- Monsieur LECHINE a proposé à la commune d'acquérir un terrain lui appartenant pour la somme de 45 000 € ainsi qu'une maison pour 100 000€. La valeur des biens a été estimée par l'office notarial de Baume les Dames. Le CM demande à monsieur le maire de se rapprocher de l'office pour connaître la surface réelle de terrain attribuée à la maison dans l'estimation ;
- Mme ANDRE et M JEANNENOT sont allés chercher les fleurs, Mme ANDRE et Mme JEANNENOT se proposent pour fleurir le village ;
- Il reste quelques affouagistes qui n'ont pas terminé leur coupe. Ils seront relancés.
- Deux devis ont été reçus en mairie pour la réalisation de la voirie du lotissement les Vergers : 73 000HT et 82 000 HT
- Le Maire a demandé par mail au cabinet COQUARD Géomètre à Baume-les-Dames d'ouvrir un dossier à ce sujet afin la procédure soit respectée. Deux devis ont été réalisés pour la création d'un parking au lotissement Gilbert Maillard (demande des riverains) : 9 984 TTC et 11 468 TTC.

SEANCE LEVEE 21H 25

Le/la secrétaire de Séance

Séverine VOIDEY



Le Maire
Jean-Yves BRUNELLA

